

AVIS DE COURSE



Nom de la compétition : **SL DERIVEURS CLAOUEY**

LE 25 AVRIL 2010

Lieu : **LEGE CAP-FERRET**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) **OPTIMIST, LASERS, EUROPE, L'EQUIPE, SNIPE, 420, 470, FIREBALL, 29ER.**

3.1.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à : <http://www.cnclaouey.com/club/evenements-arbitrage/arbitrage.html>

- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

(sans objet)

5. PROGRAMME

5.1. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
25 avril	14h00	TOUTES

6. JAUGE

SANS OBJET

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles sur tableau officiel le 25 AVRIL à 10h00

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : [TRAPEZE](#)

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : [UNE](#)

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [LE 25 avril après la dernière course](#)

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNC au :

[05 56 60 73 15](tel:0556607315)

www.cnclaouey.com

cnclaouey@free.fr